MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Liberté
Égalité
Fraternité

CERFA
N° 14734 * 04

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : __ __/__ __/__ __ __ __

Dossier complet le : __ __/__ __/__ __ __ __

N° d'enregistrement : _____

1 Intitulé du projet

Construction d'un complexe de maintenance et de reception pour l'aviation generale

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination: SCI HANGAR JETS ENTZHEIM

Raison sociale: SCI HANGAR JETS ENTZHEIM

N° SIRET: 98429929700015

Type de société (SA, SCI...): Societes

Représentant de la personne morale : ☐ Madame ☑ Monsieur

Nom: WOTLING

Prénom(s): Laurent

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement., 39A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☑ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☑ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet comprend :
- la construction de hangars de maintenance et de stockage d'avions (aviation generale)
- d'un hall d'accueil (passagers et equipages)
- l'extension du tarmac pour acceder au parking
- le deplacement d'une voirie
- l'amenagement de places de stationnement (40) et d'espaces verts peripheriques
- le deplacement de la voirie peripherique pour la deporter sur des emprises deja artificialisees (parking et talus artificiel)

Deux anciens batiments ont d'ores et deja ete demolis.

4.2 Objectifs du projet

Ce complexe repondra aux besoins en maintenance et en stockage du trafic de l'aviation generale actuelle faisant deja escale sur l'aeoroport

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le projet necessitera :
- l'amenagement d'un parking exterieur et d'espaces verts peripheriques (reconstituion d'espaces verts)
- le deplacement de la voirie peripherique sur des espaces deja artificialises
- la construction de batiments dedies a l'aviation generale (hangar de stockage d'avions, hangar de maintenance et hall d'accueil des passagers et des equipages)
- l'extension du tarmac pour acceder aux hangars

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Dans sa phase d'exploitation, le projet generera un trafic d'aviation generale, des activites de maintenance de ces avions ainsi que l'accueil des equipages et des passagers.
Ces activites induiront un trafic aerien restreint au regard du trafic de l'aeroport de Strasbourg et un trafic routier tres limite a l'exterieur de l'aeroport.
Les modalites de fin de vie des constructions seront definies dans le cadre de la convention d'occupation temporaire a conclure avec l'aeroport dans le cadre de l'implantation d'activites economiques dans le respect de la concession aeroportuaire.
L'aviation general a represente en 2023 un trafic annuel de 11 840 mouvements IFR.
L'exploitation de ce complexe pourra, a terme, conduire a une augmentation du trafic IFR estimee au plus a 20 avions supplementaires par semaine (avions a piston, turbopropulseur ou jet) soit 1040 mouvements annuels. Ce projet pourra ainsi induire une augmentation de moins de 9% du trafic IFR et de moins de 5% du trafic global de l'aeroport.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

ⓘ La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis a un permis de construire ainsi qu'a un dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Emprise au sol du hanger de maintenance MRO Emprise au sol du hall d'accueil FBO Emprise au sol du hall de stockage en RDC Emprise au sol de l'extension du tarmac	(4999, M²) (750, m²) (39000, m²) (6770, m²)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité : Rue Caravelle 67960 Entzheim

Code postal : 67960 BP : Cedex :

Coordonées géographiques[1]

Long. : 7°37'9"E Lat. : 48°32'23"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Les parcelles sont couvertes par le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de l'Eurometropole de Strasbourg, en zone UXe1 et UXe2

ⓘ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☑ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

ⓘ Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☑	☐	L'aeroport se situe dans l'emprise de la ZNIEFF de type II "Milieux agricoles a Grand Hamster et a Crapaud Vert, au sud de la Bruche" (FR420030465)
En zone de montagne ?	☐	☑	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☑	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☑	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☑	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☑	☐	L'aeroport dispose d'un plan d'exposition au bruit qui a ete etablie en 1982 et dont la derniere modification a ete approuve le 7 septembre 2004. Le plan d'exposition au bruit comporte 4 zones, allant de A a D et respectivement repertoriees en zone d'exposition de 70, 62, 57 et 50 Lden. Il dispose egalement d'un plan de gene sonore (PGS) de approuve le 24 decembre 2003. Il determine trois zones. L
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☑	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☑	Les investigations realisees sur le site demontrent qu'a l'exception d'une petite zone d'une surface de 70m², pas plus que les habitats ou la vegetation observes ne presentent de caracteristiques de zone humide.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☑	☐	La commune de Entzheim est couverte par le PPRi de l'Eurometropole de Strasbourg. Le projet se situe en zone "U-Fai" qui correspond a une zone urbanisee avec aleas faibles a moyens.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☑	☐	Le PPRi a ete approuve en date du 20 avril 2018.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☑	☐	Deux sites CASIAS sont localises a moins de 500 m de la zone projet : - Aeroport concession de la CCI de Strasbourg (SSP3760666) - base aerienne 124 (SSO3759443)
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☑	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☑	
Dans un site inscrit ?	☐	☑	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☑	Le site Natura 2000 la plus proche est situe a environ 4.7 km du projet, il s'agit de la zone de conservation speciale FR4201797 "Secteur alluvial Rhin-Ried-Bruche, bas-rhin"
D'un site classé ?	☐	☑	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☑	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☑	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☑	☐	Le projet presentera un excedent de materiaux d'environ 3990 m3 qui seront recycles ou stockes en ISDI en fonction de leur qualite
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☑	☐	Le projet est concu de maniere a limiter au maximum les remblais compte tenu du raccordement du tarmac, le remblai equivaut a 3804 m3
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☑	☐	Les batiments sont raccordes au reseau d'alimentation en eau potable existant a proximite.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☑	Les enjeux concernant la biodiversite existant sont plutot limites, s'agissant principalement de biotopoes secondaires, fortement artificialises.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☑	Les sites natura 2000 les plus proches (respectivement 4.7 km et 12 km) sont suffisamment distants pour ne pas etre impactes par le projet, ces sites ne sont pas connectes au projet d'amenagement
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☑	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☑	☐	Le site est concerne par le risque d'inondation. Il est inscrit dans le perimetre du PPRI de l'Eurometropole de Strasbourg. Des mesures de compensation des volumes distrais a la zone d'expansion des crues sont definies dans le cadre de la loi sur l'eau.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☑	☐	Le trafic imputable au projet sera essentiellement induit par le deplacement des salaries et dans une moindre mesure des clients. Le trafic supplementaire, estime au plus a 80 movements journaliers supplementaires de vehicules legers, aura une incidence peu perceptible sur les axes de desserte de l'aeroport. L'exploitation du complexe pourra a terme conduire a une augmentation du trafic IFR estimee au plus a 20 avions par semaine (5% du
	Est-il source de bruit ?	☑	☐	Les principales operations sources de bruit seront la mise en place du chantier, les mouvements de vehicules et des hommes sur le chantier, les travaux de construction de maniere genrale. L'exploitant de l'atelier quant a elle ne
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☑	Le projet s'inscrit dans les nuisances olfactives actuelles de l'aeroport (legere odeur de kerosene), aucune incidence supplementaire n'est attendue
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☑	Les seules emissions lumineuses presentes seront les lumieres nocturnes de securite. Elles s'inscrivent globalement dans le contexte lumineux de l'aeroport.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☑	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☑	S'agissant d'une activite d'entretien et de maintenance d'appareils pour le secteur de l'aviation generale, l'atelier de maintenance ne disposera pas de cabine de peinture. Le projet n'induira ainsi aucune emission de composes organiques volatils canalisee imputable a une activite de mise en peinture. L'augmentation du trafic aerien ne sera pas significatif en termes de rejets atmospheriques.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☑	☐	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Les eaux usees seront raccordees au reseau de collecte de la plateforme aeroportuaire et feront l'objet d'un traitement sur l'ouvrage d'epuration de l'aeroport qui a comme exutoire le bras d'altdorf qui se rejette dans la

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☑	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☑	☐	Le projet engendrera principalement des dechets industriels banaux lies a l'activite maintenance. Il sera applique le systeme de tri a la source afin de gerer au mieux les dechets emis. L'aeroport a mis en place un systeme "STEED" (service de tri ecologique et economique des dechets) qui decoule d'une gestion collective et selective des dechets industriels. Les acteurs du projet beneficieront dans d'un suivi precis et d'un
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☑	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Des avions sont susceptibles de provenir de pays frontaliers, notamment d'Allemagne ou de s'y diriger. Cependant, ces allers et venus n'indeuiront pas d'impacts significatifs.

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Compte tenu des finalites du projet et conformement a la reglementation, la cote des batiments hors d'eau sera superieure a la cote CPHE affichee dans le PPRI a 152.8 m NGF. Le hangar de maintenance et le hall d'accueil seront a une cote de 153.1 m NGF (PPRI + une revanche de 30 cm). Le hangar de stockage d'avions sera a un cote de 152.9 m NGF et construit sur un vide sanitaire inondable, ce qui assurera sa transparence hydraulique vis-a-vis de la crue centennale du Bras d'Altorf. Les surfaces prelevees au champs d'inondation lie au projet de construction du complexe de maintenance et de reception pour l'aviation generale sont de 8532 m².
Dans le cadre du laisonnement des aires de stationnement, les travaux de terrassement ont ete majoritairement en deblais, ce qui a meme permis de liberer du volume pour le champs

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

La compensation volume pour volume des projets 2022 (aeroport de strasbourg) et de 2024 (complexe de maintenance) doit etre respectee afin que ces derniers n'aient pas d'impact hydraulique a l'aval. Le bilan des volumes preleves et restitues au champs d'expansion des crues par le projet 2022 porte par l'aeroport est largent positif, pour un volume restitue au champ d'inondation de 4370 m3. Comme mentionne, le projet de complexe a pour impact la diminution du champ d'expansion des crues d'un volume de 1309 m3. En cumulant les impacts de ces 2 projets le bilan est de -3061 m3 pour le volume preleve a la zone inondable.
L'actuel projet de construction de maintenance et de reception pour l'aviation generale sur le domaine de l'aeroport est compense par les volumes liberes par les amenagements realises par l'aeroport de strasbourg.

7 Auto-évaluation (facultatif)

ⓘ Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié**.	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

	Objet	
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☑

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☑

Nom WOTLING

Prénom Laurent

Qualité du signataire Gerant

À METZ

Fait le 20-06-2025

Signature du (des) demandeur(s)